

BANETTE

RÈGLEMENT DU « GRAND JEU BANETTE »

Jeu gratuit sans obligation d'achat – Du 16 au 23 avril 2025

Article 1 – Organisation

La société Banette organise un jeu gratuit intitulé « **Grand Jeu Banette** », qui se déroulera du **16 au 23 avril 2025** exclusivement sur le site officiel banette.fr.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM), à l'exclusion du personnel des boulangeries Banette participantes, du personnel Banette et de toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

La participation est strictement limitée à **une seule inscription par personne** (même nom, même adresse postale ou électronique) sur l'ensemble de la période du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Pour participer, il suffit de :

- Participer au jeu sur le site officiel banette.fr

Le jeu fonctionne selon une **mécanique d'instant gagnant**. Les lots sont attribués aléatoirement à des moments prédéfinis de manière automatique sur la période du jeu. Chaque participation valide a une chance immédiate de gagner.

Article 4 – Lots mis en jeu

Sont mis en jeu :

- 1 (une) **turbine à glace de la marque Kitchencook**,
- 10 (dix) **sacs isothermes Banette**,
- 10 (dix) **tote bags Banette**,
- 10 (dix) **lunch box Banette**.

Article 5 – Attribution et envoi des lots

Les gagnants seront déterminés automatiquement via la mécanique d'instant gagnant. Ils seront informés de leur gain directement après validation de leur participation.

Les lots seront envoyés **gratuitement par voie postale** à l'adresse indiquée lors de l'inscription, dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du jeu. Aucun déplacement en boulangerie ne sera requis pour récupérer le lot.

Article 6 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du jeu, pour l'envoi des

BANETTE

lots et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire. Conformément au RGPD, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant :
p.touzet@banette.fr

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Aucun recours ne pourra être exercé concernant les résultats du jeu.